

charge augmentée. Le principe—que les petites corporations sont gênées dans leurs efforts pour obtenir des fonds pour l'expansion—qui a incité le régime présent à double taux est encore à propos aujourd'hui. Donc, nous ne croyons pas que le système proposé de l'intégration complète ni l'option «d'imposition comme société en nom collectif» est suffisant à compenser la charge d'impôt augmentée. Si l'abus est assez flagrant que le régime présent ne pourrait pas être retenu, ou si la révocation de ces propositions décomposerait l'intention de l'entier Livre blanc, alors nous proposerions l'adoption d'un système qui aurait reconnaissance du besoin des petites corporations pour le capital pour l'expansion.

Ceci, monsieur, est le résumé de notre mémoire.

**Le sénateur Phillips (Rigaud):** Monsieur MacFadden, je voudrais vous demander ce qui suit: en qualité de vice-président aux finances de la *National Sea Products Limited*, je pense que vous étiez d'accord avec l'opinion émise par M. Connor, à savoir que le système d'intégration proposé par le Livre blanc était insatisfaisant.

En qualité de président du Conseil économique des provinces de l'Atlantique, vous semblez être d'opinion contraire. Ai-je raison d'établir cette distinction?

Je puis comprendre les différences à cause de votre situation personnelle, mais j'aimerais que ce point soit d'abord éclairci.

**M. MacFadden:** En tant que président du Conseil économique des provinces de l'Atlantique, parlant au nom de tous les membres du Conseil et du comité sur le Livre blanc sur les propositions fiscales, les vues que j'ai exprimées représentent leur opinion réfléchie en général.

Je voudrais bien que notre économiste parle à ce sujet.

**Le sénateur Phillips (Rigaud):** Oui, mais avant de lui demander de le faire, je voudrais vous poser une autre question.

Après avoir fait une déclaration contenant le principe général de l'intégration, et je ne critique pas vos remarques, je trouve que vous avez pris très fortement position à l'égard du traitement des petites entreprises et des gains de capital, plus particulièrement en ce qui concerne les évaluations.

Je me demande si votre chef économiste, M. Parks, voudrait bien nous indiquer combien il nous resterait du système de gains de capital, si l'on accordait un traitement spécial aux petites entreprises et si l'on considérait les gains de capital dans une autre optique?

**Le président:** Vous voulez dire combien en avons-nous rongé?

**Le sénateur Phillips:** Combien en avons-

nous rongé, oui, selon ce qui nous reste et ce que nous avons rongé. Voulez-vous, monsieur Parks, donner vos vues sur ce sujet pour nous éclairer?

**M. A. C. Parks, économiste en chef du Conseil économique des provinces de l'Atlantique:** Au sujet de la question de l'intégration dans les régimes d'imposition sur le revenu des particuliers et des sociétés, comme l'a mentionné M. MacFadden, le Conseil est d'accord avec cette proposition, essentiellement en vertu du principe de justice et dans la conviction qu'a exprimée, je crois, le Conseil que ceci ne nuirait pas sérieusement à l'ensemble du développement. Il nous faut avoir un quelconque équilibre structural entre le principe de justice dans le système fiscal et le principe de développement économique.

**Le sénateur Phillips (Rigaud):** Si le président me permet d'avancer un seul argument, nous, en tant que sénateurs, sommes aussi opposés au péché et en faveur de la justice. En vous posant la question, je ne voudrais pas que vous pensiez que nous insistons sur le fait que moi, en particulier, ou d'autres sommes contre la justice.

**M. Parks:** Je m'en rends compte, monsieur. Je pense que cela était l'opinion exprimée par les gouverneurs du Conseil. Il y a, cependant, un point que nous pourrions mentionner sur l'intégration des deux régimes d'imposition. Il s'agit de la proposition d'imposer les gains de capital non réalisés. Nous avons l'impression que cela pourrait avoir un effet nuisible sur le processus entier d'investissement pour des fins de développement global.

**Le président:** Monsieur Parks, sur cette question même, le Livre blanc procède à partir de l'hypothèse qu'un impôt de 25 p. 100 sur les gains de capital peut avoir pour effet de bloquer les investisseurs. Les représentants de la Richardson Securities nous ont décrit cette situation. Ils ont mentionné qu'il y a différents genres d'investisseurs. Certains, qui sont disposés à spéculer, cherchent l'expansion; ils conservent les valeurs qu'ils achètent, qui sont de caractère spéculatif, et quand ces dernières atteignent un niveau qui en fait des valeurs de placement, ils les vendent et ce capital est rendu au marché de capital, et ils recommencent le procédé dans l'espoir de faire d'autres bénéficiaires. C'est ainsi qu'on se procure une grande quantité de capital de façon continue pour les industries extractives et tout ce qui a de la croissance. Le Livre blanc laisse entrevoir la possibilité de bloquer un investisseur en raison du taux de l'impôt sur les gains de capital. Par conséquent, si vous lisez le paragraphe qui traite de la réévaluation de tous les cinq ans, le Livre blanc déclare en effet que cette rééva-